

Une cinquantaine d'adhérents étaient présents à l'assemblée générale du Comité d'intérêt local (CIL) des Mouissèques et environs, qui s'est tenue samedi après-midi, à l'espace Solidarité. Les habitants de ce quartier en mutation étaient venus chercher des réponses à leurs questions, qu'ils avaient préalablement fait parvenir à la municipalité. Plusieurs élus, dont le maire, étaient présents une bonne partie de la séance, pour évoquer, notamment, les grands projets structurants.

A commencer par le casino, dont

l'annulation de l'autorisation d'exploiter des jeux, en février dernier, par le tribunal administratif saisi par un concurrent du délégataire Joa Groupe, interpelle les riverains : « *C'est compliqué, mais ça va se faire* », a indiqué le maire, avant de rappeler qu'il ne s'agit, de toute évidence, que d'un retard. « *Le tribunal a considéré que l'arrêté d'autorisation, rédigé par le ministère, n'était pas conforme. Il s'agit simplement d'un problème de rédaction, de forme.* » Mais c'était suffisant pour stopper le chantier, pourtant déjà bien engagé. Un nouveau dossier a, de-

puis, été rédigé par Joa. « *Il devait être étudié par la commission des jeux le 27 mai, poursuit Marc Vuillemot. Mais manque de chance, on vient d'apprendre que c'est repoussé au 1^{er} juillet, car il y aurait des dossiers plus urgents à traiter...* »

Casino : un contretemps qui coûte cher

Un nouveau retard qui n'entame en rien le moral du casinotier, dont le directeur de la structure seynoise, présent, s'est même déclaré « *100 % confiant* ». Mais qui a un coût. Le maintien de la grue, qui

n'a plus bougé depuis la suspension du chantier, coûte 25 000 euros par semaine à Joa Groupe. Autant dire que l'erreur initiale – « *qui n'est ni du fait de la Ville ni de Joa* » comme l'ont largement asséné les uns et les autres – n'est pas sans incidence. Et le seul fait de démonter la grue reviendrait à quelque 60 000 euros... Tous veulent croire, confiants, que les travaux, prévus pour durer entre 12 et 13 mois, reprendront juste après le passage devant la commission, en juillet.

J. P.

jpoillot@nicematin.fr